



Modalités de participation à l'opération « Les Offres Michelin Automne 2022 »

DU 15 SEPTEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022

Extrait des modalités :

Période de facturation :

Factures émises entre le 15/09/2022 et le 30/11/2022 (les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés).

Période de participation :

Enregistrement des participations sur le site operationagrimichelin2022.michelin.fr entre le 15/09/2022 et le 15/01/2023 (23h59).

Remboursement :

Pour toutes factures d'achat d'au moins deux (2) pneumatiques AGRICOLE et COMPACT LINE MICHELIN dans les profils suivants : MICHELIN AGRIBIB (toute dimension), MICHELIN AGRIBIB 2 (toute dimension), MICHELIN OMNIBIB (toute dimension), MICHELIN MULTIBIB (toute dimension), MICHELIN XF (dimension 445/70R19,5), MICHELIN XMCL (dimension 460/70R24), MICHELIN BIBLOAD HS (dimension 460/70R24), MICHELIN XMCL (dimension 500/70R24), MICHELIN BIBLOAD HS (dimension 500/70R24), émises entre le 15 septembre 2022 et le 30 novembre 2022, une (1) carte cadeau Illicado d'une valeur de 50€ TTC par pneumatique facturé sera envoyée à votre société par voie postale en lettre suivie.

Inscription – enregistrement des factures :

Une seule facture par demande de participation sera prise en compte pour l'attribution d'une carte Illicado. Lors du téléchargement de votre facture, les consignes suivantes doivent être respectées : Prendre soin d'entourer ou surligner les éléments suivants en vous assurant qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité achetée. Dans le cas contraire, la participation sera automatiquement considérée comme « non conforme » et refusée.

Limitation de l'opération :

L'opération est limitée à la facturation d'au moins deux (2) pneumatiques AGRICOLE et COMPACT LINE selon profils précités (les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés) entre le 15 septembre 2022 et le 30 novembre 2022 auprès d'un négociant spécialiste, d'un Motoristes ou d'un Pure Player Internet situé en France métropolitaine (Corse incluse). Une (1) carte cadeau Illicado d'une valeur de 50€ TTC par pneumatique sera envoyée à votre société par voie postale en lettre suivie. Aucune réclamation ne sera traitée après le 28/02/2023.

Comment participer ?

1. Facturation entre le 15/09/2022 et le 30/11/2022, d'au minimum deux (2) pneumatiques catégorie Agricole ou compact line (selon profils précités) Michelin auprès d'un point de vente appartenant à un négociant spécialiste, à un Motoristes, à un Pure Player Internet, situé en France métropolitaine (Corse incluse)
2. Rendez-vous sur le site operationagrimichelin2022.michelin.fr au plus tard le 15/01/2023 à 23h59, pour remplir le formulaire de participation en indiquant dans l'ordre les informations concernant votre entreprise : n° de SIRET* ; Raison Social* ; nom*, prénom*, adresse postale complète* ; code-postal*, ville*, adresse e-mail* et numéro de téléphone. (Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires car ils sont nécessaires au traitement de la participation.)
3. Téléchargez votre facture d'achat de pneumatiques catégorie Agricole ou compact line (dans les gammes précitées) Michelin émise entre le 15/09/2022 et le 30/11/2022 par un point de vente appartenant à un négociant spécialiste, à un Motoristes, à un Pure Player Internet, situé en France métropolitaine (Corse incluse)
4. Vérifiez que vous avez bien pris soin d'entourer les éléments suivants et vérifiez qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité achetée.



5. Recevez votre ou vos carte(s) Illicado par voie postale en lettre suivie dans un délai de 6 à 8 semaines suivant le traitement conforme de votre dossier.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h (renseigner le numéro d'opération 50304) ou par email à l'adresse suivante gestionoperationmichelin@qwamplify.com.

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site operationagrimichelin2022.michelin.fr et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Offre promotionnelle avec obligation réservée aux Agriculteurs, ETA et CUMA, ayant reçu une facture (preuve d'achat) entre le 15 septembre 2022 et le 30 novembre 2022 sur au moins deux (2) pneumatiques, auprès d'un négociant spécialiste, à un Motoristes, à un Pure Player Internet, situé en France métropolitaine (Corse incluse).

Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-après ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, le participant est informé que Michelin se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier la véracité des éléments de sa demande, notamment se mettre en relation avec le revendeur dont le nom figure sur la facture afin de vérifier la réalité de l'achat. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire et de refuser la participation du client aux prochaines opérations commerciales. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin se réserve le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires.

Seront rémunérés uniquement les pneumatiques destinés à être montés sur les véhicules du client utilisateur. Michelin se réserve le droit d'effectuer un rapprochement entre les factures émises par le revendeur et les pneumatiques équipant les véhicules présents sur le parc. A titre d'exemple, le client achète des pneumatiques des dimensions A et B. Seule la dimension A est présente sur le parc de véhicules. Les pneumatiques de dimension B ne seront pas rémunérés dans le cadre de l'opération commerciale.

Les cartes Illicado ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou leur remplacement pour quelque cause que ce soit. Leur attribution sera librement décidée par l'entreprise participante et sera sous son entière responsabilité. En cas de redistribution de ces cartes Illicado à des salariés ou assimilés au sens de l'article L311-3 du Code de la sécurité sociale, la ou les dotations seront considérées comme un complément de salaire et seront, par conséquent, soumises à des cotisations sociales à la charge de l'entreprise participante.

Les réclamations concernant une demande de participation envoyées après le 28/02/2023 ne seront plus traitées.

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle ce traitement est basé sur le respect d'une obligation contractuelle. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes, 63000 Clermont-Ferrand, est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez la possibilité d'écrire un courriel au



service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Ces informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société Michelin et des prestataires agissant pour le compte de celle-ci. En renseignant vos données personnelles vous affirmez avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité disponible via le lien : <https://pro.michelin.fr/donnees-personnelles> .

Michelin se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'opération. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin – S.A.S. au capital de 504.000.004 euros - Place des Carmes-Déchaux
63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand